

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Agence de la biomédecine

**Décision n° 2009-26 du 2 décembre 2009 portant nomination du directeur de la direction opérationnelle du prélèvement et de la greffe (organes, tissus), ainsi que des chefs de service de régulation et d'appui et du responsable du Pôle national de répartition des greffons modifiant la décision n° 2008-13 du 28 avril 2008**

NOR : SASB0931214S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et l'article R. 1418-21 ;  
Vu le décret du 9 mai 2005 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine ;  
Vu les délibérations du conseil d'administration du 24 novembre 2005 et du 8 avril 2008 portant organisation de l'Agence de la biomédecine ;  
Vu la décision n° 2008-12 du 28 avril 2008 de la directrice générale, portant création de la direction opérationnelle du prélèvement et de la greffe (organes, tissus) ;  
Vu la décision n° 2008-13 du 28 avril 2008 portant nomination du directeur de la direction opérationnelle du prélèvement et de la greffe (organes, tissus), ainsi que des chefs de service de régulation et d'appui et du responsable du Pôle national de répartition des greffons ;  
Vu la décision n° 2009-24 du 23 novembre 2009 portant désignation du docteur Alain ATINAULT, chef du pôle national de répartition des greffons, pour assurer l'intérim de la direction opérationnelle du prélèvement et de la greffe (organes, tissus) ;  
Vu le départ en retraite du docteur Jacky CLAQUIN,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le docteur Alain ATINAULT est nommé directeur de la direction opérationnelle du prélèvement et de la greffe (organes, tissus), à compter du 3 décembre 2009.

#### Article 2

Les chefs de service des services de régulation et d'appui en région sont respectivement :

- service de régulation et d'appui Nord-Est : docteur Benoît AVERLAND ;
- service de régulation et d'appui Sud-Est - La Réunion : docteur Jacques BORSARELLI ;
- service de régulation et d'appui Grand-Ouest : docteur Didier NOURY ;
- service de régulation et d'appui Ile-de-France - Centre - Antilles - Guyane : docteur Patrice GUERRINI.

#### Article 3

Le pôle national de répartition des greffons reste provisoirement sous la responsabilité du docteur Alain ATINAULT.

#### Article 4

La secrétaire générale de l'Agence de la biomédecine est chargée de l'exécution de la présente décision, qui prend effet au 3 décembre 2009 et qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 2 décembre 2009.

*La directrice générale,*  
E. PRADA-BORDENAVE